

ASSISTANTE MATERNELLE -H/F



Vous êtes assistante maternelle ? REJOIGNEZ UN EMPLOYEUR DE CHOIX !

La crèche familiale du CHU accompagne les familles du personnel hospitalier en proposant un mode d'accueil de qualité pour les jeunes enfants. Elle s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité et de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Le CHU, acteur majeur de santé sur le territoire, regroupe plusieurs milliers de professionnels engagés au service des patients et de leurs familles. La crèche familiale, avec sa quinzaine d'assistantes maternelles guidées par une puéricultrice et une éducatrice de jeune enfant, contribue à cette dynamique en offrant un accueil sécurisé et bienveillant aux enfants du personnel hospitalier.

VOS MISSIONS :

- Vous assurez à domicile, la garde d'enfants du personnel hospitalier de 10 semaines à 3 ans. Vous veillez à leur sécurité, à leur bien-être et à leur développement en proposant des activités adaptées à leurs âges et à leurs besoins. Vous participez à leur éveil, respectez leur rythme et contribuez à instaurer un climat rassurant et bienveillant.
- Vous travaillez en lien régulier avec la direction de la crèche familiale, la puéricultrice, l'éducatrice de jeunes enfants, les parents des enfants accueillis ainsi qu'avec le pédiatre de la crèche. Ces échanges permettent d'assurer le suivi individualisé de chaque enfant et de garantir la qualité de l'accueil.

LES PROJETS STRUCTURANTS :

- Développement d'actions favorisant l'éveil et la socialisation des enfants. Exemple : atelier yoga, motricité, cuisine, transvasements...
- Participation aux temps collectifs organisés par la crèche familiale (fêtes, temps d'éveils à la Maison des Enfants de Jeanne de Flandres, sorties extra CHU, théâtre, médiathèque, sorties à la ferme, à la cueillette des fruits et légumes...)
- Renforcement de l'accompagnement à travers les analyses de pratiques professionnelles 3 fois par an par un formateur extérieur
- Participation à une journée pédagogique par an (exemples : la langue des signes, la théorie de l'attachement, la qualité des transmissions aux parents)

PRE REQUIS :

- Être titulaire de l'agrément de la PMI. Avoir effectué la première partie des 120 heures de formation obligatoire (60h) et s'engager à faire la deuxième partie dans les trois premières années d'exercice professionnel (60h)
- Fournir une attestation d'honorabilité pour vous et les membres de votre famille de plus de 13 ans, présents au domicile
- Permis de conduire avec véhicule personnel (capacité en adéquation avec l'agrément)
- Expérience appréciée
- Esprit d'équipe, bienveillance et quête d'amélioration continue
- Capacité d'écoute, respect du rythme de l'enfant et sens de l'organisation

Nos valeurs : confiance - expertise - professionnalisme - diversité - ouverture - innovation



REJOIGNEZ-NOUS !

<https://emploi.chru-lille.fr>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



ASSISTANTE MATERNELLE -H/F



Vous êtes assistante maternelle ? REJOIGNEZ UN EMPLOYEUR DE CHOIX !

La crèche familiale du CHU accompagne les familles du personnel hospitalier en proposant un mode d'accueil de qualité pour les jeunes enfants. Elle s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité et de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Le CHU, acteur majeur de santé sur le territoire, regroupe plusieurs milliers de professionnels engagés au service des patients et de leurs familles. La crèche familiale, avec sa quinzaine d'assistantes maternelles guidées par une puéricultrice et une éducatrice de jeune enfant, contribue à cette dynamique en offrant un accueil sécurisé et bienveillant aux enfants du personnel hospitalier.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- 6 mois de CDD puis mise en CDI
- Le taux horaire le plus attractif entre la convention nationale des assistantes maternelles et les règles liées à la fonction publique hospitalière
- Salaire en fonction du nombre d'heures travaillées et du nombre d'enfants confiés

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

- Lieu et horaires : à votre domicile avec une amplitude horaire maximale de 7h à 19h du lundi au vendredi pour répondre aux besoins des parents travaillant au CHU. Aucun WE, aucun jour férié
- Quotité de temps de travail : 25 jours de congés annuels et la possibilité de cumuler 1 semaine de récupération d'heures supplémentaires
- Risques professionnels (station debout, mouvements répétitifs, environnement bruyant, port et manipulation d'enfants...)
- Déplacements à prévoir : une matinée par semaine à la Maison des Enfants de JDF, une réunion de 18h à 20h une fois par trimestre, 3 Analyses de pratiques professionnelles de 18h à 20h 3 fois dans l'année, 1 journée pédagogique en octobre, des groupes de travail possibles dans l'année, des formations, des moments conviviaux et festifs avec les parents et entre l'équipe...

LES PETITS + :

- Accès à la Formation continue ou professionnalisante exemples : congrès des 1000 premiers jours, formation langue des signes, journées de la parentalité...
- Accès au comité d'entreprise « CGOS »
- Possibilité de supplément familial (pour les enfants de moins de 20 ans à charge)
- Pas d'isolement professionnel car regroupements réguliers avec des collègues assistantes maternelles
- Accompagnement à la prise de poste et/ou formation d'adaptation à l'emploi par l'encadrement et des collègues référentes
- Une relation parent/enfant ciblée sur l'enfant avec peu d'administration, pas de déclarations financières, pas de notion financière avec les parents, un salaire assuré pendant quelques mois lors de la perte d'un contrat, un statut de salariée
- Possibilité de cumuler 5 jours de récupération par an
- Paiement des heures supplémentaires

Nos valeurs : confiance - expertise - professionnalisme - diversité - ouverture - innovation



REJOIGNEZ-NOUS !

<https://emploi.chru-lille.fr>

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



chulille



CHU Lille



chulille



CHU de Lille



CHU de Lille